

Avis d'attribution :

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 2018-044 du 31 mai 2018 par lequel le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, et notamment son article 4° ;

Vu les résultats de la consultation réalisée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ;

Considérant la nécessité de conclure un marché de services de transport pour les activités scolaires et périscolaires de la ville de Mions

Article 1 :

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur le Maire conclut le marché public suivant :

Marché de transport pour les activités scolaires et périscolaires de la ville de Mions (Marché N° 9/2018) avec la société CARS FAURE (SIRET n° : 342 589 892 000 13) avec un montant annuel minimum de 10 000 € HT et avec un montant annuel maximum de 50 000 € HT.

Article 2 :

Le marché est passé pour une période unique de 2 ans à compter du 1er Septembre 2018.